

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres :

**en exercice : 44**

**présents : 42**

**pouvoirs : 2**

**voiants : 44**

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 19 heures 30,  
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Palais des Congrès du Loroux-Bottereau,  
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,  
Date de la convocation : 10 mars 2022

**Présents :** Mmes BRAUD, VIAUD, SALAUD, COURTHIAL, DURAND, CHOBLET, TEIGNE, SECHER, POUPARD-GARDE, MILLIANCOURT, LAGADEC, BRICARD, CHARBONNEAU, PETITEAU, LE POTTIER, CHARRIER, CASCARINO,  
MM BATARD, ROBIN, COIGNET, BOUHIER, ARRAITZ, KEFIFA, EVIN, CREMET, RICHARD, ROUZINEAU, RIVERY, MENARD, AHOULOU, METAIREAU, RINEAU, JOUNIER, OLLIVIER, AGASSE, J. MARCHAIS J.P. MARCHAIS, PROUTZAKOFF, GODINEAU, POUPELIN, PAILLARD, FAVREAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** V. BERTON (pouvoir à JM. JOUNIER), M. , LEGOUT (pouvoir à C. CHARRIER)

**Est nommée secrétaire de séance :** A. DURAND

### Subvention exceptionnelle d'aide aux populations d'Ukraine

Créé en 2013, le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Il permet aux collectivités territoriales qui le souhaitent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Il garantit une gestion des fonds par des agents de l'Etat experts dans l'aide humanitaire d'urgence et travaillant en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises. Il facilite l'utilisation des fonds de façon pertinente, coordonnée et adaptée à la crise.

Du fait de l'invasion russe, les besoins humanitaires en Ukraine et dans les pays voisins sont importants et risquent de s'inscrire dans la durée

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'apporter un soutien aux populations d'Ukraine victimes du conflit actuel via le fonds existant, FACECO, à hauteur de 25 000 € au nom de la CCSL et des communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** une subvention exceptionnelle de 25 000 € en soutien aux populations d'Ukraine victimes du conflit actuel, par un fonds attribué au FACECO.
- **INSCRIT** le crédit nécessaire au budget général de la CCSL sur l'exercice 2022.

Fait à Vallet, le 16 mars 2022.

La Présidente,  
**Christelle BRAUD**



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de sa transmission en  
Préfecture le

de son affichage le